



Un programme financé par
l'Union européenne

**EUROMED
JUSTICE**

DOCUMENT INTRODUCTIF DE L'ÉQUIPE EUROMED JUSTICE

SUR L'ACTIVITÉ 10. A D'EUROMED JUSTICE

L'APPLICATION PAR LES JUGES NATIONAUX CIVILS ET RELIGIEUX DES NORMES INTERNATIONALES RELATIVES À L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

OBJECTIF : ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE COMPARATIVE

Cette activité suppose la création d'un *Groupe de travail (GT ENFANT)* qui travaillera à l'élaboration d'une *étude comparative* sur l'application par les juges religieux et les juges séculiers des normes internationales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le GT ENFANT et l'étude comparative tiendront compte des manuels produits durant la phase précédente d'EuroMed Justice (la 3^{ème} phase), qui ont été remis aux participants.

Les principaux objectifs de cette activité sont :

- Analyser non seulement la jurisprudence des juridictions européennes (la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg et la Cour de Justice de l'UE à Luxembourg), mais aussi les décisions des juridictions, à la fois séculières et religieuses, des Pays partenaires du Voisinage Sud.
- L'étude comparative prévue constituera la base de futures sessions de formation.
- Un échange d'expériences avec la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) est nécessaire, notamment pour soutenir l'application des normes internationales dans les affaires impliquant la protection de l'enfant.

METHODE :

Le Groupe de travail ENFANT a été institué conformément aux critères de sélection de l'équipe EuroMed Justice et **doit se réunir à deux reprises, en juillet et en décembre 2017**. Le GT ENFANT se penchera sur différentes questions concernant l'application des normes internationales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant. On envisagera un échange d'expériences et une approche pratique à la fois *sud-sud et nord-sud*. Le GT sera impliqué de près dans l'élaboration de l'étude comparative, en particulier pour ce qui est de :

- Définir la portée et se mettre d'accord sur la méthodologie, les apports-produits escomptés et un éventuel questionnaire à envoyer aux PPVS.
- Fournir un retour d'information sur le contenu.

- Examiner les progrès réalisés et clarifier les questions éventuelles des experts ou des PPVS.
- Révision et accord sur l'ébauche finale de l'étude préliminaire.
- Recenser les besoins éventuels à couvrir par le Mécanisme d'Assistance Technique (MAT).

On envisage plus particulièrement la série suivante de 12 principaux objectifs de la première réunion du Groupe de travail :

1. Définir la portée de l'étude comparative.
2. Se mettre d'accord sur la méthodologie, les résultats/apports escomptés et le questionnaire éventuel à envoyer aux PPVS.
3. Fournir un retour d'information sur le contenu des présentations faites par les experts.
4. Clarifier les questions éventuelles des experts ou d'autres membres du GT.
5. Identifier le modèle de juridiction applicable dans chaque pays à un conflit familial et pour protéger l'intérêt supérieur de l'enfant.
6. Expliquer comment les tribunaux de la famille, à la fois les tribunaux civils et les tribunaux religieux, sont structurés et comment ils fonctionnent.
7. Discuter de la pertinence de l'extranéité de l'une des parties dans un conflit familial.
8. Examiner la pertinence de l'appartenance religieuse différente des parties.
9. Voir comment les conflits de compétence sont réglés dans chaque pays.
10. Voir comment l'intérêt supérieur de l'enfant est protégé et en vertu de quelle loi.
11. Bénéficier d'une introduction sur la jurisprudence des juridictions européennes (la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, la Cour de Justice de l'UE à Luxembourg), et sur les décisions des juridictions, à la fois séculières et religieuses, des Pays partenaires du Voisinage Sud.
12. Avoir un échange d'expériences avec la Conférence de La Haye de droit international privé au sujet de l'application des normes internationales dans des affaires impliquant la protection de l'enfant.

L'élaboration de l'étude comparative a été confiée à quatre experts :

1. Mme Juliane Hirsch, Consultante en droit international privé et droit international de la famille, Allemagne, julianehirsch.jh@gmail.com
2. Mme Roberta Ribeiro Oertel, Chargée de cours, IEAP Luxembourg, r.oertel@eipa.eu
3. Mme Dolly Hamad Najjar, Expert, Liban-Tunisie, dolly-najjar@hotmail.com
4. M. Ahmed Bakry El Saed, Juge, Egypte, ahmedbakry0205@yahoo.com

L'étude devra tenir pleinement compte des manuels de la troisième phase d'EMJ et des apports ainsi que de l'approche fournis par le groupe de travail, qui devra approuver la version finale de de l'ébauche.

Les experts à court terme participeront aux sessions du groupe de travail. En outre, deux sessions de travail – si nécessaire une face à face, et une au moyen de vidéoconférence - seront organisées par l'équipe EMJ avec les experts à court terme afin de suivre la rédaction de l'étude.

L'étude sera rédigée en français ou en anglais ; le document final devra être disponible en arabe, anglais et français, en version électronique.

Equipe EuroMed Justice

21 juin 2017